



VAUCLUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°84-2021-102

PUBLIÉ LE 20 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS /

84-2021-09-17-00002 - arrêté du 17 septembre 2021 donnant subdélégation de signature du directeur départemental de la protection des populations
(2 pages)

Page 3

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS

84-2021-09-17-00002

arrêté du 17 septembre 2021 donnant
subdélégation de signature du directeur
départemental de la protection des populations



PREFET DE VAUCLUSE

Direction Départementale
de la Protection des Populations
Affaire suivie par Thibault LEMAITRE
Tél : 04.88.17.88.00
Courriel : ddpp@vaucluse.gouv.fr

ARRÊTÉ du 17 septembre 2021

donnant subdélégation de signature du
Directeur départemental de la protection des populations

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU le décret du 9 mai 2018, publié au Journal officiel du 10 mai 2018, portant nomination de Monsieur Bertrand GAUME, en qualité de Préfet de Vaucluse ;
- VU l'arrêté du Premier Ministre du 22 décembre 2017, publié au Journal Officiel du 24 décembre 2017, portant nomination de Monsieur Yves ZELLMAYER, en qualité de Directeur Départemental de la Protection des Populations de Vaucluse ;
- VU l'arrêté préfectoral n° S12010-0120-0030 du 20 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale de la protection des populations de Vaucluse ;
- VU l'arrêté préfectoral du 20 mai 2019, et notamment son article 3, donnant délégation de signature à Monsieur Yves ZELLMAYER, Directeur départemental de la protection des populations ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : Subdélégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves ZELLMAYER, Directeur Départemental de la Protection des Populations à Monsieur Thibault LEMAITRE, Directeur Départemental Adjoint, à l'effet de signer l'ensemble des décisions, actes et documents dans les domaines d'activités énumérées au titre 1 à 5 de l'arrêté préfectoral du 20 mai 2019 précité.

ARTICLE 2: Monsieur Yves ZELLMAYER, Directeur Départemental de la Protection des Populations, subdélègue sa signature aux chefs de service désignés ci-après :

- Madame Cathy TRAYNARD, cheffe du Service Santé et Protection Animales Environnement (SSPAE) du pôle services vétérinaires, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cathy TRAYNARD à son adjointe Madame Christine AUBERT,

- Monsieur Stéphane LARRECHE, chef du Service Hygiène et Sécurité Alimentaires (SHSA) du pôle services vétérinaires, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane LARRECHE à son adjoint Monsieur Damien BERCHER,
- Madame Marie-Hélène COTHIAS, assurant l'interim de chef du Pôle Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes,
- Madame Nathalie ARNAUD, chef du Service Prévention des Risques Techniques (SPRT), en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie ARNAUD à son adjoint Monsieur Alain PIEYRE,

dans leur domaine de compétence, pour assurer la signature de tous les actes administratifs à l'exclusion :

- pour tous les chefs de service, des courriers adressés aux maires et aux élus, des lettres circulaires d'information réglementaire, des mémoires en réponse devant les juridictions administratives,
- pour la secrétaire générale, des sanctions disciplinaires, des avertissements, des blâmes.

ARTICLE 4 : L'arrêté publié au recueil des actes administratifs du 31 mars 2020 donnant subdélégation de signature est abrogé.

ARTICLE 3 : Monsieur Thibault LEMAITRE, Madame Cathy TRAYNARD, Madame Christine AUBERT, Monsieur Stéphane LARRECHE, Monsieur Damien BERCHER, Madame Marie-Hélène COTHIAS, Madame Nathalie ARNAUD et Monsieur Alain PIEYRE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse.

Avignon, le 17 septembre 2021

Le Directeur départemental de la
protection des populations,

Signé : Yves ZELLMAYER